

# CERTAINES CONDITIONS ET RÉGLEMENTATIONS

## très importantes concernant la zone d'hivernage.

Cher client,  
Bienvenue au chantier naval Artemis Leros!  
Notre objectif est de rendre votre séjour le plus agréable possible. Nous vous prions de bien vouloir lire et suivre les instructions ci-dessous.

1.

Aucun client n'est autorisé à déplacer ou à ajuster les berceaux de son bateau. Les berceaux sont régulièrement inspectés et ce service ne peut être effectué que par le personnel du chantier naval.

Si vous pensez que les berceaux doivent être ajustés, veuillez en informer immédiatement la réception ou le gardien (après les heures de travail).



2.

Aucun client n'est autorisé à effectuer des travaux d'entretien tels que le soudage, l'utilisation de torches, l'utilisation de pistolets de pulvérisation de peinture et les travaux qui nécessitent de monter sur le mât.

Ces travaux ne peuvent être exécutés que par les techniciens du chantier naval. Au cas où vous auriez besoin d'effectuer de tels travaux, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au Directeur Technique.



3.

Pour la sécurité et la protection des bateaux se trouvant à proximité, vous DEVEZ informer la direction avant d'effectuer toute tâche / installation dangereuse sur votre bateau.

4.

### Ponçage/ Décapage

A.

Les deux méthodes de ponçage approuvées sont le ponçage manuel humide et la ponceuse reliée à l'aspirateur approprié pour recueillir la poussière. L'utilisation d'une ponceuse sans l'aspirateur approprié n'est **PAS autorisée**.



B.

En cas de vent fort, tout décapage ou ponçage doit être effectué sous un bateau correctement couvert pour éviter que les particules/sables poncés ne se déplacent sur les bateaux voisins (Le bateau couvert doit être inspecté et approuvé par le responsable technique d'Artemis avant de commencer la travail).



C.

Si, pour une raison quelconque, de la poussière s'échappe encore et se déplace vers les bateaux proches, le travail doit cesser immédiatement.

5.



A.

Il est interdit de monter sur le mât ou d'ouvrir les voiles lorsque le bateau est sur le chantier. **Au cas où vous auriez besoin d'effectuer de tels travaux, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au Directeur technique.**

B.

Lorsque le bateau est sur le chantier (à sec), les pataras et les haubans doivent être tendus pour assurer une stabilité adéquate du mât. Le chantier naval est pleinement autorisé à tendre tout gréement lâche si cela s'avère nécessaire pour la sécurité et le coût sera automatiquement facturé au client.

Tous les clients DOIVENT descendre le génois et le jib avant la procédure de mise à sec. Idéalement, vous devez avoir enlevé le génois avant votre arrivée. Si le temps ne permet pas une telle tâche dans la journée, vous pouvez toujours retirer le génois une fois le bateau mis à sec sur le chantier lorsqu'il n'y a PAS de vent du tout. Par ailleurs, si les conditions météorologiques ne vous permettent pas de descendre votre génois avant votre départ, alors que le bateau est sur le chantier, le personnel d'Artemis est pleinement autorisé à le démonter et le coût vous sera facturé automatiquement. Ceci est



très important pour la sécurité de votre bateau et des bateaux voisins pendant l'hiver afin d'éviter le risque de déploiement du génois ce qui risquerait d'affecter la stabilité du bateau sur les berceaux. Il est très important d'assurer la sécurité du bateau et des bateaux voisins lorsqu'ils sont sur le port à sec.

6.

L'alimentation électrique en continu est fournie uniquement lorsque le propriétaire est à bord et sera débranchée lors de son départ du chantier naval. Un service de chargement de batterie est disponible si vous souhaitez charger périodiquement vos **batteries (Veuillez-vous adresser à la réception pour recevoir de plus amples informations à ce sujet)**



7.

Vous êtes prié de bien vouloir garder la zone adjacente aux bateaux propre et bien rangée. Il est strictement interdit de jeter toute matière dangereuse susceptible de polluer l'environnement.



Le chantier naval fournit des bacs spéciaux qui sont situés derrière le bâtiment de la réception et dans lesquels vous pouvez jeter différents types de matériaux.

8.

Chacun doit respecter les heures de calme dans le chantier naval. Les travaux bruyants ne peuvent être exécutés que pendant les heures de travail entre 8h00 et 15h00.



Les perturbations sonores en dehors des heures d'ouverture seront priées de cesser immédiatement.

ARTEMIS  
Leros Boatyard

The family yard in the Eastern Med